

Titre du projet	Mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Objectif général du projet	Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations
Objectifs spécifiques	Insertion et retour à l'emploi pour les personnes défavorisées, lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail et progression au sein de celui-ci, promotion de la diversité sur le lieu de travail
Lieux de réalisation du projet	Territoire Ajaccien
Durée du projet	Début du projet : 01/01/2014 Fin du projet : 31/12/2014
Présentation détaillée de l'opération	<p>Afin de répondre aux situations de précarité et d'exclusion des habitants du territoire, la Ville d'Ajaccio -en partenariat avec l'Etat- a mis en place Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conformément à la loi du 29 juillet 1998 dite « loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ».</p> <p>Liens utiles : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894</p> <p>Le PLIE est un dispositif qui a pour objectif d'aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail.</p> <p>Les bénéficiaires de ce dispositif sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chômeurs de longue durée, - les jeunes sans qualification, - les bénéficiaires de minima sociaux, - les personnes handicapées, - les personnes en difficulté d'accès au marché du travail, à qualification peu élevée ou inadaptée et qui manifestent une volonté et/ou une capacité à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle durable. <p>Afin d'atteindre cet objectif, le PLIE – porté par la Mairie d'Ajaccio-coordonne et mobilise localement différents acteurs prescripteurs des publics cibles : la Mission Locale, la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), les services d'accueil des travailleurs handicapés, les associations sanitaires et sociales...</p> <p>La participation de la Commune d'Ajaccio au Service Public de l'Emploi (SPE) depuis la mise en oeuvre de la loi de Programmation de Cohésion Sociale du 16 Janvier 2005 et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 renforce son positionnement au coeur des dispositifs d'insertion mis en oeuvre localement.</p> <p>Ainsi, les publics bénéficiaires du PLIE d'Ajaccio accèdent à un parcours d'insertion individualisé, comprenant des actions d'accueil, d'accompagnement social, d'orientation et de formation.</p> <p>Le PLIE d'Ajaccio est donc la traduction stratégique et opérationnelle des politiques d'emploi et d'insertion en direction des publics prioritaires du territoire Ajaccien, qui concerne environs 85 000 habitants et regroupe</p>

les 15 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Ajaccio, AFA, Alata, Albitreccia, Appietto, Bastelicaccia, Cauro, Cuttolicortichiato, Grossetto-Prugna, Peri, Pietrosella, Sarrola Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova).

Par délibération 2006/217 en date du 27 novembre 2006 le Conseil Municipal de la Ville d'Ajaccio a confié au PLIE la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics et des bailleurs sociaux co-signataires de la convention signée avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain dans le cadre des opérations de restructuration des quartiers Cannes/Salines.

Par la suite, le Conseil Municipal a décidé - par délibération n°2009/54 du 18 décembre 2009- de généraliser la clause d'insertion à l'ensemble des marchés publics mis en oeuvre par la Commune, afin de favoriser la découverte des métiers qui y sont rattachés, par les publics bénéficiaires du PLIE, sur l'ensemble du territoire Ajaccien.

L'opération portée par la Commune d'Ajaccio intitulée « Mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics », financée par le Fonds Social Européen sur l'exercice 2014, consiste en la mise en place d'opérations d'animation et d'accompagnement dans le cadre du suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics. Cette action favorise la découverte des métiers exercés par les prestataires de la Commune d'Ajaccio dans le cadre de différents secteurs (BTP...), par les publics bénéficiaires du PLIE.

Coût total programmé de l'opération

64 213,70 €

Plan de financement

FSE : 50%
Ville d'Ajaccio : 50%

Contact pour plus d'information

Direction des Affaires Européennes et internationales de la Ville d'Ajaccio
contact.daei@ville-ajaccio.fr